



## **Déclaration de la CGT Éduc'Action au CTSD du Lundi 16 Novembre 2020**

Les organisations syndicales ont eu de nombreux échanges avec le ministre de l'Éducation et ses conseillers pour préparer la rentrée du 2 novembre au sujet de l'hommage à notre collègue Samuel Paty et sur la situation sanitaire. Sur le premier point nous tenons à dire que la décision prise par le ministre d'écourter le dispositif prévu, à la dernière minute, n'a pas été comprise et a suscité beaucoup de colère.

De plus, le ministère de l'Éducation Nationale n'hésite pas à attaquer et à sanctionner l'usage d'une liberté d'expression qu'il célèbre bien ironiquement dans les médias depuis plus de deux semaines. Ainsi concernant nos 4 collègues enseignants de Melle. Nous demandons au ministre de l'Éducation Nationale ainsi qu'à la Rectrice de l'académie de Poitiers de bien vouloir entendre et reconnaître l'unanimité du soutien apporté à nos collègues en abandonnant toute sanction contre eux.

Le ministre de l'Éducation a annoncé, le jeudi 05 Novembre, un renforcement du protocole sanitaire au lycée en privilégiant un "accueil en demi-groupes", "par niveau" ou "le travail à distance un ou deux jours par semaine". Il n'avait pas d'autres choix face à la mobilisation des collègues et des élèves. Il est effectivement prioritaire de réduire les effectifs par classe mais nous dénonçons cette organisation hybride choisie par le ministère car c'est une charge supplémentaire de travail pour les équipes enseignantes.

La CGT Éduc'action s'est prononcée pour le maintien le plus longtemps possible de l'ouverture des écoles, collèges et lycées, mais nous demandons aussi que des mesures exceptionnelles soient prises partout ( écoles, collèges, lycées, services administratifs ) pour assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels. Cela inclut notamment un allègement des effectifs des classes (entre 15 et 20 élèves) pour permettre une réelle distanciation physique.

Pour cela, la CGT Éduc'action continue de revendiquer comme elle le fait depuis des mois, un recrutement massif de personnels et des réquisitions de locaux permettant l'accueil de tou.tes les élèves.

A ce sujet vous nous avez annoncé lors de l'audience du 10 Novembre dernier l'embauche de personnels contractuels pour le 1<sup>er</sup> degré dans le Var. Certes la CGT Educ'Action demande le réemploi de tou·tes les non-titulaires néanmoins nous estimons qu'il faut avant tout un recrutement de tou·tes les admis·es aux concours sur listes complémentaires, en réabondant si nécessaire ces listes ainsi qu'un recrutement des admissibles aux concours internes .

D'ailleurs nous tenons à rappeler l'opposition de la CGT Educ'Action à l'oral de titularisation prévu pour les professeurs stagiaires au printemps prochain, il s'agit d'une épreuve supplémentaire à l'année de stage déjà très lourde surtout vu le contexte.

En outre nous estimons que le projet de loi de finances 2021 qui prévoit la suppression de 1 800 emplois de professeurs dans le second degré, alors que 28 000 élèves supplémentaires sont attendus est une véritable provocation.

Concernant l'annonce de l'aménagement des épreuves du bac, nous rappelons que nous sommes opposés aux évaluations communes, source d'iniquité et négation du diplôme national. Nous demandons leur transformation en épreuves terminales, et l'annulation de la tenue des épreuves de spécialités en mars ainsi que leur report au mois de juin pour tenir compte des conditions d'enseignement.

Concernant les salaires, le ministre de l'Éducation veut, lui aussi, son Grenelle de l'Éducation qu'il a lancé le 22 octobre à grand renfort de communication, sans la présence des organisations syndicales. Nous rappelons à ce sujet notre opposition aux scénarios de revalorisations présentés. D'une part, elles ne concernent qu'une partie des enseignants et pas les autres catégories de personnels, d'autre part, elles sont envisagées avec des contreparties et sous forme de primes et non d'augmentation indiciaire. Or nous tenons à rappeler que les enseignants français restent toujours parmi les plus mal payés d'Europe. Et que certains personnels comme les AESH et AED subissent une forte précarité avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté.. La CGT Educ'Action demande donc la titularisation sous statut de la fonction publique d'Etat des AESH et AED et une revalorisation salariale immédiate de 400 euros de plus pour tous les personnels avec un minimum de 1800 euros en début de carrière.

Concernant les Lycées Professionnels, après une première année de mise en place de la réforme dite de «**transformation de la voie professionnelle**», les personnels sont appelés à se «*débrouiller*» pour l'accueil des élèves. Aucun dispositif précis pour les cours en atelier, alors que ceux-ci sont pourtant conséquents dans cette voie du lycée. Sur le plan pédagogique, les moyens ne permettent pas de remédier aux retards accumulés et aux inégalités. L'unique réponse consiste en une personnalisation à outrance des parcours des élèves après les tests de positionnement qui se généralisent à tous les entrants en CAP et en BAC PRO. De plus le Ministre veut profiter de «*l'autonomie des établissements* » pour organiser la dérégulation : surcharge de travail, annualisation, casse des statuts et «*mixité des publics* ». Pour la CGT Educ'action, la première réponse doit être la mise en quarantaine de cette réforme de «*Transformation de la Voie Professionnelle* ».. De plus la CGT Educ'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle, car pour le moment, aucun moyen spécifique, en dehors du CAP en 3 ans du «*plan jeune* », n'a été débloqué pour la voie professionnelle, alors que dans le même temps pour soutenir l'apprentissage l'argent public coule à flots.

. Depuis septembre 2019, la loi « Pour une école de la confiance », prévoit entre autres un pré recrutement de professeurs, dans l'objectif de pallier le manque de candidats au métier d'enseignant, dans les premier et second degrés. Après les contrats d'avenir professeurs créés en 2012, ce nouveau dispositif crée une nouvelle catégorie d'AED recruté·es en contrat de préprofessionnalisation. Ces contrats s'adressent aux étudiant·es inscrit·es en 2ème année de licence. La CGT Educ'Action s'oppose à un tel dispositif qui permet de disposer de remplaçant·es à bas coût et d'un vivier de contractuel·les en cas d'échec au concours.

Pour conclure, après la grève du 10 novembre 2020, Il serait bien inspiré au Ministre d'écouter et de prendre en compte les demandes des personnels qui la font vivre au quotidien, car les attentes, les inquiétudes et la colère de nos collègues sont immenses. La CGT appelle , dès à présent, à poursuivre la lutte dans les établissements sous toutes les formes afin de préparer une nouvelle journée de grève pour imposer nos revendications dans l'intérêt des personnels et des élèves.